

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

L'an deux-mille vingt, le vingt-trois Juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire

**Etaient Présents** : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, LUGINBÜHL Fabrice, HOUET Grégory, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy, BLOND Eric et Mmes TERNISIEN Nathalie, VANDAMME Frédérique, DESANGLOIS Amélie et GODIN Sandrine

**Absent** : M.HOUET Grégory représenté par M.TELLIER Emmanuel et M.BLOND Eric représenté par M.ANCELIN Olivier

**Secrétaire de séance** : Madame DESANGLOIS Amélie

Le Compte-rendu de la dernière réunion est lu et approuvé.

2020-14

### **OBJET : INDEMNITES DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il percevra l'indemnité fixée pour les Maires à l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

VU les arrêtés municipaux du 9 Juin 2020 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet rétroactif au 23 Mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à **9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 Avril 2017.

(Annexe1 : tableau récapitulatif des indemnités)

2020-15

### **OBJET : VOTE DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le taux des 3 taxes comme suit :

Taxe foncière :	20.75%
Taxe foncière non bâti :	49.73%
CFE :	7.50%

Ces taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

2020-16

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR VOIRIE RUE DE MARSEILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** l'état de la voirie communale Rue de Marseille où des travaux d'aménagement s'avèrent nécessaires;

**DECIDE** sous condition de subventionnement de réaliser des travaux d'aménagement de la chaussée Rue de Marseille sur l'exercice 2020;

**ACCEPTTE** le devis fourni par la Société RAMERY :

- Rue De Marseille 42 938.50 € HT et 51 526.20 € TTC

**TOTAL : 42 938.50€ HT et 51 526.20€ TTC**

**SOLLICITE** auprès de la PREFECTURE DE L'OISE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020, d'un montant de 40% des travaux dont le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR	17 175.00 € (40%)
Conseil Départemental	15 887.00 € (37%)
<u>COMMUNE</u>	<u>9 876.50 € (23%)</u>
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 938.50 € (100%)</b>

2020-17

**OBJETS : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur BRISSE José qui aimerait faire réaliser, à ses frais, des travaux d'évacuation pluvial sur le domaine public dans la Rue du Clos Bréant à Frétoy afin d'éviter des désagréments sur sa propriété lors de grosses chutes de pluie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur BRISSE José pour le passage et l'entretien de la canalisation nécessaire.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Passage piéton sur la Départementale à Choqueuse qui est à rénover et un panneau à remettre
- Demande d'une habitante de Choqueuse, Educatrice Canine, qui aimerait pouvoir donner des cours collectifs, le Dimanche matin, sur une parcelle appartenant à la Commune et située derrière les modulaires de l'école. Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de signer une convention de 3 mois avec cette dame afin de pouvoir juger de l'impact que cela peut avoir sur le voisinage et le terrain.
- Une jeune fille a été accueillie au Service Technique dans le cadre d'un Pass'permis, elle a notamment participé à la rénovation du Monument aux Morts du cimetière.
- Les retours positifs suite à la distribution du 1<sup>er</sup> Flash Infos.
- Les projets hirondelles (installation de bacs à boue) et « un million d'arbres » proposés par les Hauts de France et la Fédération des Chasseurs, qui seront étudiés en commission.
- Monsieur DUPUIS Jean-Claude, de Songeons, qui propose d'offrir le sapin de Noël, qui pourra être prélevé dans sa parcelle située à Grémévillers.
- Les horaires d'ouvertures du secrétariat qui resteront définitivement le Mardi et le Vendredi de 17h à 19h et le Vendredi de 11h à 12h.

La séance est close à 22h40